

Dépôt : M. Gusty Graas

Luxembourg, le 16 mai 2024



MOTION

La Chambre des Député-e-s :

- Regrettant profondément l'exode forcé de plus de cent mille Arméniens du Haut-Karabakh à la suite du lancement d'une opération militaire injustifiée par l'Azerbaïdjan le 19 septembre 2023 ;
- Soulignant son attachement à la déclaration d'Alma-Ata de 1991, par laquelle la République d'Arménie et l'Azerbaïdjan reconnaissent mutuellement leur intégrité territoriale et leur souveraineté ;
- Considérant que le Luxembourg et l'Arménie partagent des intérêts communs et sont déterminés à renforcer et à approfondir leurs relations sur la base de valeurs communes ;
- Se félicitant du fait que l'Arménie ait ratifié le Statut de Rome en date du 14 novembre 2023 afin d'adhérer à la Cour pénale internationale ;
- Considérant qu'il fut convenu d'établir un nouveau programme de partenariat UE-Arménie à l'occasion du cinquième Conseil de partenariat UE-Arménie qui eut lieu le 13 février 2024 ;
- Saluant l'accord conclu en date du 19 avril 2024 entre les commissions d'État respectives sur la délimitation de la frontière entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan ;
- Soutenant l'engagement de l'Arménie pour la consolidation de sa démocratie ;

Invite le gouvernement à :

- Réitérer son appel face aux États concernés de respecter le droit international et de donner suite à l'ordonnance de la Cour internationale de justice du 17 novembre 2023 ;
- Poursuivre son engagement dans le cadre de la mission civile de l'Union européenne en Arménie (EUMA) et de prolonger celui-ci si demande en est faite par les autorités arméniennes ;
- Soutenir l'établissement par l'Union Européenne du nouveau programme de partenariat UE-Arménie afin de renforcer la coopération entre l'UE et l'Arménie dans toutes ses dimensions ;

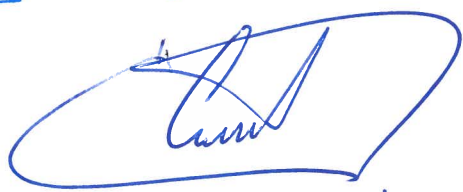
- S'engager au sein du Conseil pour que l'UE assume davantage le rôle de médiateur dans le conflit entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan afin de mener à bien le processus de paix ;
- S'engager en faveur de la normalisation complète des relations diplomatiques entre les pays de la région, notamment entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan ;
- Encourager l'Arménie et l'Azerbaïdjan à poursuivre la résolution pacifique de tous les différends, en particulier la délimitation et la démarcation des sections restantes de la frontière ;
- Exiger de Bakou de libérer immédiatement tous les prisonniers de guerre arméniens et de fournir des informations sur des centaines de personnes d'origine arménienne disparues ;
- S'engager pour approfondir les relations économiques bilatérales et de l'Union européenne avec l'Arménie dans les domaines du commerce, de l'investissement, de la science et de l'éducation ;
- S'engager à tous les niveaux pour une normalisation des relations entre la Turquie et l'Arménie ;
- Poursuivre le renforcement des liens diplomatiques et économiques entre le Luxembourg et l'Arménie.

GRAMS GUSIY



Sven CLEMENT

François Bourgeois



Christophe Hansen



Y. CRUCIEN

H. Baum

